



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E108673

VALABLE JUSQU'AU 19/09/2024

ÉDITÉ LE 18/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/10/2013  
Forme juridique : SARLU  
Capital : DEPUIS LE 01/01/2015  
200 000

Raison sociale : VIGNEAU

QUARTIER LABIGNETTE  
64260 LOUVIE JUZON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PAU 797707668RM64

Téléphone : 06 31 49 07 23  
Portable : 06 31 49 07 23

Fax :

Siret : 797 707 668 00027

Site Internet :

Code NACE : 4322B

E-mail : baptiste.vigneau@hotmail.fr

Numéro caisse de congés payés : 0072361

Responsabilité légale :  
VIGNEAU BAPTISTE GÉRANT

Assurance Responsabilité Travaux :  
GENERALI IARD AT266111

Assurance Responsabilité Civile :  
GENERALI IARD AT266111

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 1 Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	19/11/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	19/11/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	19/11/2020
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste)	19/11/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE PAU  
TECHNOPOLE HELIOPARC  
2 AVENUE PIERRE ANGOT  
CS 8011  
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.